

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIIM94

Versement d'une subvention d'équipement pour les applicatifs des domaines de gestion du patrimoine

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 1974, la ville d'Ivry-sur-Seine est membre du SIIM94, syndicat mixte ayant vocation à développer pour ses membres l'informatique municipale, notamment par l'acquisition mutualisée de logiciels métiers nécessaires à la mise en œuvre du service public local.

A la suite d'une étude sur l'avenir de la mutualisation informatique menée en 2011, les membres du SIIM94 ont dégagé de nouvelles pistes de mutualisation fonctionnelle répondant à leurs besoins.

C'est dans ce cadre que les communes membres ont pointé la nécessité d'acquérir et de mettre en œuvre un logiciel de gestion de leur patrimoine. Cet outil est destiné à permettre :

- d'identifier l'ensemble du patrimoine de la ville, suivant un référentiel unique,
- de disposer d'un « carnet d'identité et de santé » des bâtiments et espaces publics communaux, permettant de gérer les contrôles réglementaires via des alertes,
- de suivre les interventions techniques réalisées sur ces bâtiments ou espaces publics, incluant un circuit de validation des demandes d'intervention, la commande des matériaux et matériels nécessaires, la planification de l'intervention, le planning des agents de la régie par corporation, le bilan chiffré des interventions par bâtiment ou domaine d'activité,
- de gérer les stocks du magasin (fourniture pour travaux, produits d'entretien, fournitures de bureau et équipements de protection individuelle),
- de planifier et gérer les interventions réalisées sur la flotte des véhicules municipaux,
- de gérer les prêts de matériels,
- de gérer les consommations de fluides,
- d'administrer le patrimoine locatif de la ville.

A l'issue d'une période de définition commune des besoins, le SIIM94 et les villes ont mené une procédure de dialogue compétitif à l'issue de laquelle le logiciel de la société AS-TECH-Solutions a été retenu comme la meilleure réponse technique aux besoins exprimés.

Le SIIM94 étant un établissement public à caractère administratif, il ne dispose pas de ressources propres lui permettant de supporter seul le coût des investissements nécessaires. En revanche il prendra en charge, par le biais des cotisations annuelles des membres, l'accompagnement du paramétrage du logiciel, sa maintenance et l'assistance technique aux utilisateurs.

Par délibération du comité syndical du 10 juin 2013, le SIIM94 a sollicité les villes souhaitant s'engager dans ce projet à lui verser une aide financière destinée à acquérir le logiciel As-tech, pour un montant correspondant aux besoins exprimés par chacune des communes. En l'état actuel des besoins exprimés, le projet, dont le coût s'élève à 247.620 euros HT, serait financé comme suit :

- SIIM94 : 42.928,57 euros HT ;
- Arcueil : 43.103,54 euros HT ;
- Ivry : 86.643,72 euros HT ;
- Villejuif : 74.944,17 euros HT.

A noter que Vitry a déjà financé l'installation de ce logiciel sur ses fonds propres et Gentilly envisage de le mettre en œuvre dans un deuxième temps.

C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention d'équipement relative à l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine, au SIIM94, d'un montant de 86 643,72 €.

La dépense en résultant a été prévue au Budget Primitif.

P.J. : délibération du comité syndical.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIIM94

Versement d'une subvention d'équipement pour les applicatifs des domaines de gestion du patrimoine

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 12 décembre 1973 approuvant l'adhésion de la Commune d'Ivry-sur-Seine au SIIM94,

vu les statuts du SIIM94,

considérant que le SIIM94 a compétence pour toute étude liée à l'informatique, pour l'élaboration et la mise en œuvre de tous progiciels ou logiciels présentant un lien avec les activités des collectivités publiques,

considérant que le portefeuille des applications, gérées par le SIIM94 peut être étendu sur décision des instances de gouvernance, dans le cadre de l'extension des compétences mutualisées,

considérant que, dans le cadre du renforcement de la mutualisation informatique souhaitée par ses membres, le SIIM94 s'engage dans la mise en œuvre d'une application informatique destinée à gérer le patrimoine des collectivités (bâtiments, espaces publics, parc automobile, énergie et stocks),

considérant que le SIIM94 ne peut supporter seul les dépenses liées à cet investissement, et qu'en tant qu'établissement public chargé d'un service public administratif, il ne bénéficie pas d'autres ressources que celles allouées par ses membres au titre de l'article L 5212-19 du code précité,

considérant que le SIIM94 prend en charge directement une partie des investissements nécessaires, et assurera ensuite l'accompagnement du paramétrage du logiciel, sa maintenance et l'assistance technique aux utilisateurs,

vu la délibération du comité syndical du SIIM94 n° 2013.06.03 du 10 juin 2013, sollicitant l'attribution d'une aide financière auprès des communes d'Arcueil, Ivry et Villejuif pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 41 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention d'équipement d'un montant de 86 643,72 euros H.T. au SIIM94 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant est imputée au budget communal et PRECISE que les fonds seront versés au moment de la mise à disposition de l'application à la commune d'Ivry-sur-Seine.

RECU EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 NOVEMBRE 2013